



Hermenches, le 10 août 2020

Municipalité
1513 Hermenches

Préavis de la Municipalité d'Hermenches, n° 08 / 2020

Réfection des chemins des améliorations foncières communaux – solde des travaux AF

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Plusieurs chemins agricoles situés dans la Commune se sont dégradés ces dernières années et nécessitent une réfection. A ce jour et suite au préavis 06/2017, une première étape a été réalisée et les travaux entrepris donnent entière satisfaction aux usagers.

Aujourd'hui, bénéficiant toujours d'une possibilité de subventionnement des améliorations foncières vaudoise et fédérale, la Municipalité souhaite entreprendre le solde des travaux de réfection acceptés lors de l'expertise fédérale. Nous pouvons préciser qu'une étude globale avait été réalisée sur l'entier de la Commune et ses infrastructures agricoles, ceci avec une vision de 15 ans. Le but était d'inventorier les travaux à réaliser, d'en sortir une estimation des coûts et d'assurer une planification, selon les degrés d'urgence.

Dans le cadre de cette étude préliminaire, une visite systématique des 17.2 km de chemins agricoles a été réalisée, avec un relevé des détériorations. Elle avait fait l'objet d'un inventaire détaillé et toujours d'actualité pour les travaux restants à réaliser.

A l'issue de l'étude mentionnée ci-dessus, une expertise fédérale avait eu lieu le 31 mai 2016. Elle a permis de déterminer quels objets sont pris dans le subventionnement et à quelle condition, ainsi que de définir les étapes de travaux.

2. Description du projet

Le solde des travaux AF admis représente environ 4860 m de chemins (2560 m bitume, 820 m béton) la réfection de deux pattes d'oie et de caniveaux.

Les chemins prévus d'être réfectionnés se situent sur des domaines publics et resteront dans l'assiette de ceux-ci. Les réfections étudiées se font avec le même type de revêtement que l'existant. Une variante concernant la réfection du chemin 32 a est proposée, acceptée par la Municipalité, cette réfection partielle sera réalisée en bitume.

Liste de chemins réfectionnés :

- Chemin 15a - La Verne, en dessous de la Step
- Chemin 27 - Refuge, chemin allant de la RC Villars-Mendraz vers le refuge
- Chemin 32a - Mont-Frioud, au droit du chalet Coucou
- Chemin 41b - Sortie village vers la Moille Cugy
- Chemin 41d - Le Landeron
- Chemin 41^e - Fond des Galites, direction Corcelles-le-Jorat
- Chemin 44 - Le Landeron-Mossalana
- Chemin 3a - Patte d'oie, RC direction Moudon
- Chemin 16 - Traverse ch. de la Verne/chemin des Chênes
- Chemin 18c - Patte d'oie au droit de la propriété Stéphane JAYET
- Chemin 31a - Condemine
- Chemin 32b - Montée réservoir – Mont-Frioud
- Chemin 41a - Croisée sortie village – Chauru
- Chemin 41c - Traversée de la Moille Cugy
- Chemin 47 – Le Grossan
- Chemin 50 - Méleries-dessous

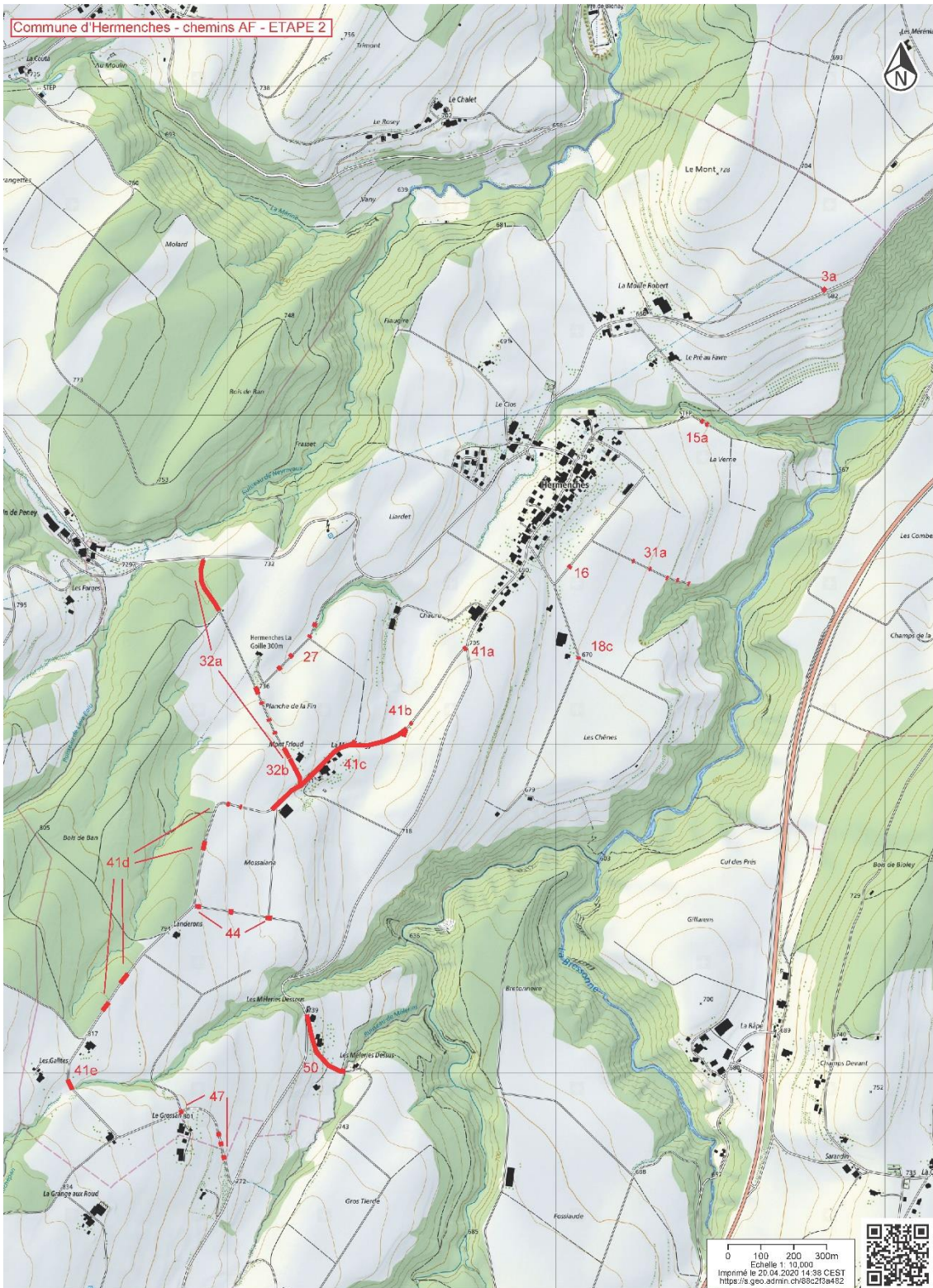
Une description des ouvrages à réaliser est donnée ci-dessous :

Les chemins en béton no **15a, 27, 32a, 41b, 41d, 41e, 44 et 47** présentent des surfaces endommagées. Celles-ci seront rabotées, mise à niveau des surfaces en bon état et raccordées aux regards pour l'écoulement des eaux de pluie.

Quant aux chemins bitumineux no **16, 32b, 41c et 50**, ceux-ci seront repris soit sous forme de dégrappage ou de rabotage selon la nécessité de l'endroit et l'altération des surfaces à refaire. Mis à niveau en tenant compte de l'écoulement des eaux de pluie, ils seront recouverts d'une nouvelle couche de bitume.

Au débouché des chemins **3a, 18c et 41a**, les pattes d'oie, actuellement faites de surfaces bétonnées ou bitumineuses, fortement détériorées, feront l'objet d'une mise à niveau et d'un recouvrement du même type que l'existant.

En forte déclivité, le chemin **31a** se transforme lors de fortes chutes de pluie en un ruisseau. Le caniveau existant est totalement hors d'usage en raison d'un affaissement. Deux caniveaux seront construits et reliés à la conduite existante et implantée le long du chemin.




 Schweizer Eidgenossenschaft
 Confédération suisse
 Confederaziun Svizra
 Confederaziun tudestga
 Confederaziun svizra
 Confederaziun svizra

www.geo.admin.ch est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par l'administration fédérale.
 Responsable: Malgré la grande autorité qu'elle confère à la Suisse, elle n'est pas responsable de l'usage que les utilisateurs font de ces informations.
 © swisstopo

Die geographischen Informationen sind als Dienstleistung der Eidgenossenschaft zur Verfügung gestellt. Die Eidgenossenschaft übernimmt keine Verantwortung für die Nutzung der Informationen durch den Nutzer.

3. Coûts

Les coûts des travaux sont basés sur des prix de soumissions rentrées en marché public. 8 soumissions entrées dans les délais.

	DEVIS TTC		
1.	Travaux de génie civil avec variante 32 a (bitume)	Frs.	457'549.--
2.	Honoraires ingénieur	Frs.	54'905.--
3.	Réfection de dalles supplémentaires (10)	Frs.	20'000.--
4.	Divers et imprévus env. 10 %	Frs.	52'346.--
	SOUS-TOTAL TTC	Frs.	574'800.--
5.	Travaux géométriques	Frs.	8'700.--
6.	Indemnités pour pertes de cultures	Frs.	6'500.--
	MONTANT TOTAL DES TRAVAUX TTC	Frs.	600'000.--

Montant de subventions estimé Frs. 386'192.--

Précision +/- 20 %

Subventionnement

Compte tenu que la plupart des objets sont situés en zone de plaine et de collines. Le taux de subventionnement est fixé à 57 % (30 % VD et 27 % CH) pour la zone plaine et 72 % (VD 42 % et 30 % CH) pour la zone dites de collines. Cependant, tous les ouvrages ne sont pas subventionnés en plein, car cela dépend notamment de leur utilité pour l'agriculture.

Les subventions à titre améliorations foncières versées par le Canton et la Confédération sont estimées au maximum à Frs. 386'192.-- TTC. Ceci implique que le montant finalement à la charge d'Hermenches avoisine **Frs. 180'573.-- TTC.**

4. Financement

La Municipalité prévoit de financer la totalité du coût de ces travaux sur les budgets de fonctionnement 2020 et 2021.

Détail du financement proposé :

Coût total des travaux	Frs.	600'000.--
Subventions	Frs.	-386'192.--
A charge de la commune	Frs.	213'808.--
Retour dépenses thématiques (*)	Frs.	-125'573.--
Charge effective communale	Frs.	55'000.--

(*) le montant est calculé sans tenir compte des 8 points d'impôt qui doivent être retranchés du thème Transports. Les charges courantes de ce thème (déneigement / transports scolaires / transports publics / amortissement des investissements) couvrent déjà ces 8 points.

5. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité souhaite vivement que le Conseil Général donne son aval aux conclusions qui suivent, sur la base des éléments d'information qui précèdent et du contenu du rapport de commission.

Les dépenses seront financées et amorties selon le décompte final à établir à l'échéance des travaux.

Les travaux se feront selon la météo entre l'automne 2020 et le printemps 2021.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'HERMENCHES

- Vu le préavis de la Municipalité, no 08 / 2020 du 10 août 2020, concernant la réfection des chemins des améliorations foncières communaux ;
- Vu le rapport de la commission nommée pour cet objet ;
- Vu que le rapport de cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance ;

d é c i d e

1. D'autoriser formellement la Municipalité à faire entreprendre les travaux de réfection de chemins agricoles ;
2. D'accorder à cet effet une autorisation de dépenses maximum de Frs. 600'000.-- TVA incluse ;
3. De prendre acte que la dépense sera à charge des budgets de fonctionnement communaux 2020 et 2021 ;

Municipalité d'Hermenches

Sylvain CRAUSAZ

Syndic

Laetitia DEGLON

Secrétaire Municipale